



**ARRETE FIXANT LES CANDIDATS POUR LE
RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION – POLE GUADELOUPE**

LE PRESIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L712-1, L712-2 et L781-1 à L781-3 ;

Vu les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;

Vu l'arrêté CAB n°2016-2219 du 24 octobre 2016 portant organisation des élections aux conseils de l'Université des Antilles ;

Vu l'arrêté n°2016-2531 du 21 décembre 2016 portant composition du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles ;

Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;

Vu l'arrêté modificatif n°2018-2253 du 6 novembre 2018 portant composition du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles ;

Vu l'arrêté n°2019-749 portant organisation du renouvellement partiel du Conseil d'Administration – Pole Guadeloupe ;

Vu le courrier de démission du 5 juin 2019 transmis par Madame Célia JEAN-ALEXIS et Monsieur Jimmy NAGAU ;

Vu la déclaration individuelle de candidature de Monsieur Thierry CESAIRE enregistrée le 1^{er} juillet 2019 ;

Vu la déclaration individuelle de candidature de Monsieur Jean-Lèn LETICEE enregistrée le 1^{er} juillet 2019 ;

ARRETE

Article 1

Sont candidats au titre du renouvellement partiel du Conseil d'Administration – Pôle Guadeloupe – Collège B :

- **Monsieur Thierry CESAIRE**
- **Monsieur Jean-Lèn LETICEE**

Article 2

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage :

- à l'administration générale de l'université,
- toutes les implantations de l'établissement concernées par les élections,
- sur le site web de l'université.

Article 3

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 3 juillet 2017

Le Président de l'Université des Antilles

Professeur Eustase JANKY

Pour le Président de l'Université des
Antilles et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Bruno MALHEY